



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**PROCEDURE**  
**Intervention sur le domaine public communal**

Document à retourner signer en mairie pour établir un arrêté de circulation sur la voie publique

## Obligations à respecter pour l'intervention sur le domaine public communal

### I. Arrêtés ponctuels :

- ✓ DICT 5 jours avant les travaux
- ✓ État des lieux 72 heures avant les travaux avec l'entreprise et le donneur d'ordres (Photographies des lieux, RDV si nécessaire)
- ✓ Toutes les DICT des entreprises intervenant sur le chantier devront contenir les coordonnées du donneur d'ordre :

**NOM / Prénom :** ..... / .....

**Téléphone fixe / portable :** ..... / .....

**Courriel :** .....@.....

### • Pièces complémentaires obligatoires :

- ⇒ Un plan détaillé lisible du lieu d'intervention
- ⇒ Un croquis coupe type sur trottoir ou sous chaussée selon les besoins du chantier.
- ⇒ La date du début et de fin du chantier.
- ⇒ Prévoir un état des lieux 48 heures maximum après la fin des travaux et un compte rendu courriel.
- ⇒ La remise de l'arrêté après signature de l'imprimé réglementant les travaux.
- ⇒ Affichage de l'arrêté 48h00 avant le commencement des travaux.

VILLE DE SURVILLIERS

**Mairie de Survilliers**  
3, rue de la Liberté  
95470 Survilliers



01.34.68.26.00



contact@mairiesurvilliers.fr



www.survilliers.fr



facebook.com/villedesurvilliers

## II. Arrêtés permanents :

- ✓ État des lieux 72 heures avant les travaux avec l'entreprise et le donneur d'ordres (Photographies des lieux, RDV si nécessaire)
- ✓ Toutes les DICT et des entreprises intervenant ou des sous-traitants sur le chantier devront contenir les coordonnées du donneur d'ordre :

**NOM / Prénom :** ..... / .....

**Téléphone fixe / portable :** ..... / .....

**Courriel :** .....@.....

### • Pièces complémentaires obligatoires :

- ⇒ Un plan détaillé lisible du lieu d'intervention
- ⇒ Un croquis coupe type sur trottoir ou sous chaussée selon les besoins du chantier.
- ⇒ La date du début et de fin du chantier.
- ⇒ Prévoir un état des lieux 48 heures maximum après la fin des travaux et un compte rendu courriel.
- ⇒ La remise de l'arrêté après signature de l'imprimé réglementant les travaux.
- ⇒ Affichage de l'arrêté 48h00 avant le commencement des travaux.
- ⇒

## Règlementation et cahier des charges des travaux sur voirie après intervention

- Découpage des enrobés obligatoirement par sciage.
- Déblais de l'ouverture systématiquement évacués.
- Remblais de l'ouverture avec matériaux neuf selon les normes.
- Compactage par couche de 20 cm maximum.
- Enrobé noir à chaud avec joint d'émulsion d'épaisseur 6 cm pour la chaussée ou plus à l'identique.
- Enrobé rouge à chaud de 3 cm minimum au plus à l'identique.
- Pour les voiries en pavés refaire à l'identique.
- La qualité des travaux de remise en état aura une durée garantie de 1 an minimum.

### Le Maitre d'œuvre :

Le :

Nom :

Signature :

### L'entreprise :

Le :

Nom :

Signature :

### Services techniques Mairie de Survilliers :

Le :

Nom :

Signature :

# Règlementation et cahier des charges des travaux pour les aménageurs :

- Découpage des enrobés obligatoirement par sciage.
- Déblais de l'ouverture systématiquement évacués.
- Remblais de l'ouverture avec matériaux neuf selon les normes.
- Compactage par couche de 20 cm maximum.
- Enrobé noir à chaud avec joint d'émulsion d'épaisseur 6 cm pour la chaussée ou plus à l'identique.
- Enrobé rouge à chaud de 3 cm minimum au plus à l'identique.
- Pour les voiries en pavés refaire à l'identique.
- La qualité des travaux de remise en état aura une durée garantie de 1 an minimum.